

# **CENTRE YOGA DO-IN QI GONG**

## **Règlement intérieur**

- 1- *L'association a pour but la pratique du Yoga, du Do-In et du Qi Gong. Elle n'appartient à aucune secte, communauté, groupe politique ou religieux.*
- 2- *Pour être membre de l'association, le paiement du montant de l'adhésion est obligatoire. L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement.*
- 3- *Le montant de l'adhésion comprend la souscription à une assurance.*
- 4- *En raison de l'effet négatif que cela pourrait avoir sur les techniques posturales et respiratoires pratiquées, il est recommandé de s'abstenir de fumer et de boire de l'alcool avant les cours.*
- 5- *Chaque élève se doit de respecter les locaux et l'horaire, et se présentera cinq minutes avant le début du cours.*
- 6- *Le Centre Yoga Do-In Qi Gong décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou de vêtements personnels sur les lieux des cours.*
- 7- *Le règlement des cours est forfaitaire et couvre l'année. Les cotisations doivent être acquittées lors de l'inscription en une fois ou trois chèques à l'ordre du CYDIQG.*
- 8- *Il est possible de régler un cours à l'unité, mais cette procédure doit rester exceptionnelle.*
- 9- *Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison grave de santé et sur présentation d'un certificat médical. En tout état de cause, le trimestre en cours reste dû ainsi que l'adhésion. Seul le bureau décidera des modalités du remboursement.*
- 10- *En cas de difficultés financières d'un adhérent, le bureau se propose d'étudier la situation et prendra seul une décision.*
- 11- *Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés. L'association peut proposer de rattraper un ou deux jours fériés selon le calendrier du 3<sup>ème</sup> trimestre.*
- 12- *Le rattrapage reste une tolérance et en aucun cas une obligation de la part de l'Association.*
- 13- *En cas d'absence, il est possible de rattraper le ou les cours durant l'année. Il faut en informer le professeur qui décidera en fonction des places disponibles à tel ou tel cours.*
- 14- *Pour les adhérents inscrits à plusieurs cours par semaine, le rattrapage de cours manqués sera de deux cours maximum par semaine afin d'éviter de surcharger les cours.*
- 15- *S'il existe un problème de santé physique ou psychologique, l'élève devra présenter un certificat médical et le signaler au professeur avec lequel il pourra s'expliquer.*
- 16- *En tout état de cause, tout nouvel adhérent doit fournir un certificat médical.*
- 17- *Si un adhérent perturbe le cours d'une façon ou d'une autre, le professeur peut prendre la décision du renvoi de l'élève et d'effectuer un remboursement de la cotisation, ceci dans le but de respecter l'harmonie des groupes.*
- 18- *Certains cours ont lieu au Foyer Résidence, rue d'Avron. Il est interdit de stationner sur le parking intérieur qui est réservé aux résidents. Il est recommandé d'éviter tout bruit excessif afin de ne pas gêner leur repos.*
- 19- *Certains cours ont lieu à l'espace loisirs Joffre, avenue du Maréchal Joffre. Cet espace servant de centre aéré, tout mobilier déplacé pour les cours (en dehors des tables et chaises) doit être remis en place avant de quitter la salle.*
- 20- *En accord avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), Le Centre Yoga Do-In Qi Gong conserve certaines données personnelles de chaque adhérent : nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail. Ces données sont stockées sur un ordinateur et sur papier. Elles sont uniquement à usage interne et l'Association s'engage à ne pas les communiquer à des tiers externes. Chaque adhérent a à tout moment accès à ces données personnelles avec un droit à modification, à effacement ou à limitation du traitement.*